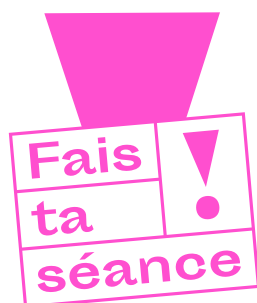


Mode d'emploi – Organisateur



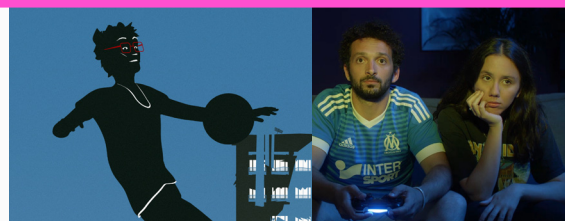
Confiez la programmation d'une séance de courts métrages aux 15-25 ans !

20 courts métrages sélectionnés

Une identité visuelle et une bande-annonce pour mobiliser des participants

Des fiches outils pour accompagner les participants

Des ressources autour des films pour animer les séances



Comment organiser le projet

DE 5 À 15 SÉANCES POSSIBLES
2 À 3 HEURES PAR SÉANCE

- 1 séance accueil : visite et rencontre avec le programmateur/l'exploitant
- De 3 à 8 séances : découverte des films (2 à 3 films par séance)
- 1 à 2 séances de programmation
- 1 à 3 séances de préparation de la projection et de sa communication
- 1 séance de restitution : projection et animation de la séance (à faire rapidement après la dernière séance pour maintenir la dynamique)



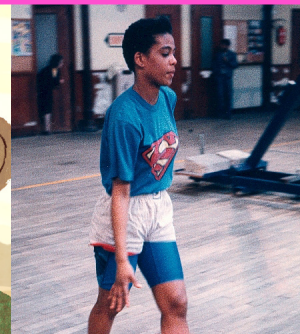
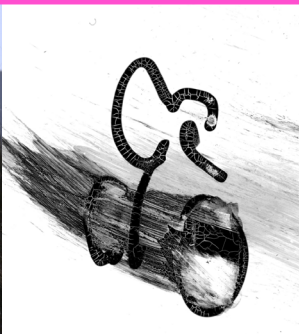
- Séances hebdomadaires ou stage intensif
- En groupe constitué ou participants libres le soir ou le week-end
- Un groupe accompagné par un membre de l'équipe du cinéma ou accueilli en gestion « autonome »

Comment mobiliser des participants

- Diffusez la bande-annonce avant les séances des dispositifs scolaires
- Diffusez la bande-annonce sur vos réseaux sociaux
- Rapprochez-vous des antennes **Unis-Cité** qui interviennent dans un lycée de proximité dans le cadre du programme Cinéma et citoyenneté des centres sociaux, des centres d'animation, des universités, etc.
- Inscrire la proposition sur le **Pass Culture**

Où trouver les films ?

- En ligne sur **le Kinetoscope** avec possibilité de visionnage hors-ligne* si vous ne pouvez pas faire les séances de programmation en salle ou si le groupe se retrouve ailleurs.
* mettre les films dans des parcours et télécharger l'application hors-ligne.
- En DCP sur **Cinégo (pensez à demander les KDM pour les séances d'atelier)** pour les visionner en salle.



Quelles étapes pour participer

- **Contactez L'Agence du court métrage**
- **Abonnez-vous au Kinéscope** pour accéder aux films et aux ressources
- **Informez L'Agence du court métrage** des films diffusés pour générer les KDM et gérer le partage de recettes
- **Déclarez tous les films** de la séance dans votre logiciel de caisse (n° de visa des films disponibles sur la fiche « liste des films »)
- **Indiquez L'Agence du court métrage** comme distributeur : **09797**

Où trouver les ressources

kit pédagogique

sur le site de L'Agence du court métrage et sur le Kinéscope

- Mode d'emploi participants
- Fiches outils: programmer, communiquer, animer
- Fiches films

kit de communication

Lien à demander

- Visuels des films chartés
- Bande-annonce (disponible en version DCP et pour le web)
- Logos

Combien ça coûte

- Un abonnement au **Kinéscope** (90€/an) pour bénéficier des films et des ressources
- Une séance de projection :
 - **en partage de recettes**
 - au forfait pour les séances non commerciales (grille tarifaire de L'Agence du court métrage -30%)
- 25€ de forfait technique pour la livraison des films en DCP

Contacts

Contact salles de cinéma

Amélie DEPARDON
 Chargée de développement salles et partenariats
a.depardon@agencecm.com
 01 44 69 26 62

Contact formation/ questions pédagogiques

Cécile HORREAU
 Responsable du service éditions et éducation au cinéma
c.horreau@agencecm.com
 01 44 69 63 18